

gnée des anciennes traditions, n'ont produit, pendant longtemps, que des résultats médiocres.

Une question aussi importante pour l'esprit religieux et national devait préoccuper les hommes éclairés, et un syllogue, organisé exclusivement pour répandre la musique byzantine, fut institué en 1874. Le gouvernement lui alloue tous les ans, à titre d'encouragement, une somme de 500 fr. Une autre association analogue, mais dans un but plus général, fut établie pour la musique et les œuvres dramatiques, avec la mission d'étudier les éléments de la musique ecclésiastique, et de rechercher les moyens de la développer et de l'améliorer. Malheureusement, aucun de ces deux Syllogues n'a fait de choses remarquables. Pourtant, d'après l'avis d'hommes compétents, la musique ecclésiastique renferme en elle-même tous les éléments nécessaires pour la rendre mélodieuse. « Ce qu'il faudrait aujourd'hui pour la musique ecclésiastique, dit notre ami M. L. A. Bourgault-Ducoudray ¹, professeur au Conservatoire de Paris, c'est la possession d'une musique satisfaisant à la fois la tradition originale et les aspirations modernes. La musique religieuse, réformée et améliorée, peut servir de point de départ à la création d'une langue musicale originale et véritablement propre aux nations de l'Orient. »

B.

COURS COMMERCIAUX.

Il n'existe pas chez nous d'école spéciale pour le commerce, mais un décret royal de 1856 ordonne l'introduction des études commerciales dans le gymnase de Syra. Elles comprennent : 1° des notions élémentaires du droit

1. *Étude sur la musique ecclésiastique grecque.* Paris, 1877, in-8°, p. 5.

